

ASSEMBLÉE NATIONALE1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 3813

présenté par

M. Peytavie, M. Fournier, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 correspond à l'approbation des tableaux d'équilibre des régimes obligatoires de base de la Sécurité Sociale.

Conformément à sa position lors de l'examen de la LFSS 2023, le groupe Ecogiste considère que l'ensemble de ces prévisions de dépenses, notamment, ne sont pas à la hauteur des besoins en financement du système de soin et d'accompagnement d'une part et protection sociale d'autre part.

L'objet du présent amendement est de le supprimer.